

Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Crise et de ses affluents

Travaux du LOT 1, LOT 2, LOT 3

TRANCHE 3

Compte-rendu de la réunion de piquetage 20 décembre 2018

Lieu :	Mairie de Septmonts à 09H30
---------------	-----------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	FORETS ET PAYSAGES et MASCITTI NINO

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
GERAULT Nicolas	Président du syndicat			✓
HUGE Maurice	Président d'honneur	✓		
REBEROT Nicolas	1 ^{er} Vice-Président			✓
DE REKENEIRE Claude	Délégué du Syndicat	✓		
LEJEUNE Danielle	Mairie de Septmonts	✓		
DENIS Marie-Lise	Mairie de Septmonts	✓		
GEORGELIN Michel	Agent communal de Septmonts	✓		
SCERRI Bernard	Mairie de Noyant-et-Aconin	✓		
HUCHET William	Union des syndicats	✓		
BARBIER Mickael	Mascitti Nino	✓		
LAURENT Sébastien	Forêts et Paysages	✓		
MOIRE Pascal	A.F. B			✓
LAROCHE Freddy	Ouvrier communal	✓		
PROVINI Claude	Propriétaire Moulin de Fay	✓		
	FDAAPPMA 02			✓
	Agence de l'eau Seine-Normandie			✓
	D.D.T			✓

- La réunion concerne le piquetage des travaux des LOT 1, 2 et 3 de la tranche 3 du PPRE de la Crise. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS ET PAYSAGES – (Siège Social : Ferme de la Tour, 59330 BEAUFORT) et MASCITTI NINO (Siège Social : Rue des Bûcherons, 02600 VILLERS-COTTERETS).

SITUATION ACTUELLE :

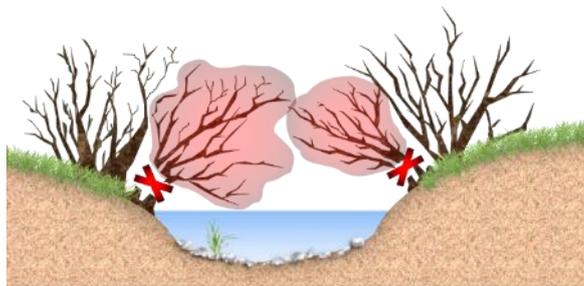
- Le syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable a débuté en 2017 un Programme de Restauration et d'Entretien (P.P.R.E) sur le cours d'eau de la Crise et de ses affluents. Soit un linéaire total de 64 km. Ce programme est divisé en 5 tranches réparties sur tout le linéaire et allotie en 3 Lots :
 - Lot 1 : Entretien du lit et des berges
 - Lot 2 : Mise en défens du cours d'eau (clôtures/abreuvoirs)
 - Lot 3 : Restauration du lit et des berges/ Restauration de la continuité écologique
- La réunion de piquetage du 20 décembre 2018 qui a eu lieu en Mairie de Septmonts, lance officiellement la troisième tranche de travaux pour les Lot 1,2 et 3.
- Les différents travaux de la troisième tranche de travaux vont s'effectuer sur les communes de : **Buzancy, Charentigny, Noyant-et-Aconin et Villemontoire.**
- Les cours d'eau concernés par les travaux sont :
 - Le ruisseau du **Buzancy** et ses affluents
 - Le ruisseau de **Visigneux**
- Les travaux débuteront à partir de janvier 2019 dans la continuité de la deuxième tranche de travaux.

DETAIL DES TRAVAUX :

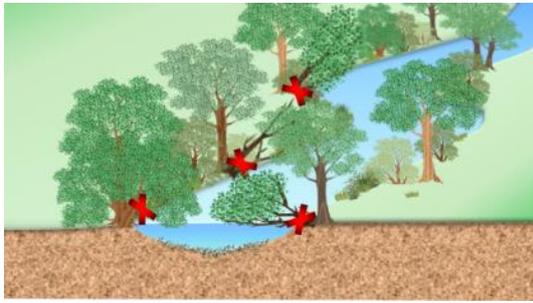
La nature des interventions pour les Lots 1, 2 et 3 correspond :

- pour les berges, à une éclaircie de la futaie en bordure de la rivière et sur la partie supérieure de la berge. Elle comprendra notamment le débroussaillage sélectif de la végétation arbustive et buissonnante, l'abattage sélectif y compris les arbres morts ou dépérissants, l'élagage sélectif, l'émondage, l'étêtage, le recépage ainsi que le traitement des produits provenant des opérations ci-dessus mentionnées (brûlage ou broyage). En cas d'inaccessibilité de la pelle en bordure du cours d'eau, les travaux seront réalisés manuellement par une équipe de bûcherons.

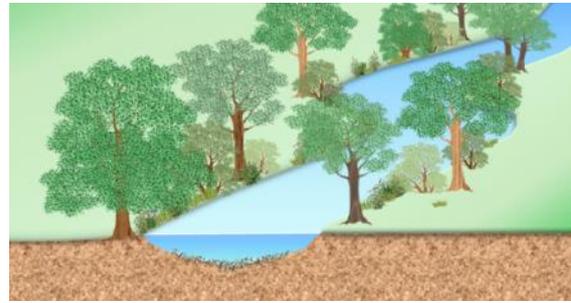
PRINCIPE D'ENTRETIEN DE RIPISYLVE



Abattage sélectif des arbres penchant et dépérissant



Ripisylve monostratifiée + individus du même âge



Après gestion sélective : Ripisylve pluristratifiée

- pour le lit mineur, à l'enlèvement et/ou au déplacement sélectif des embâcles ou obstacles (ex : petits ouvrages d'origine anthropique), la gestion sélective de la végétation aquatique gênant le bon écoulement de l'eau ainsi qu'une gestion des déchets d'origine anthropique (uniquement en cas de présence au niveau des zones urbaines).
- Des aménagements ponctuels de berge et du lit sont prévus sur des secteurs à enjeu. Il s'agit d'aménagements d'abreuvoirs rustiques avec pose de clôtures afin de limiter le piétinement dans le cours d'eau.



Exemple d'un passage à gué et d'un abreuvoir rustique

- La plantation d'arbres et arbustes est prévue sur les secteurs les plus démunis de végétation. L'arasement d'ouvrage anthropique dans le but de rétablir la continuité écologique piscicole et sédimentaire est également prévu.
- Les tronçons prévus en entretien relèvent d'un caractère d'urgence dû aux problématiques d'écoulement et de continuité que les embâcles peuvent engendrer dans les zones urbanisées ou à proximité d'infrastructures.

Les secteurs concernés par les travaux sont présentés en annexes ([cf. cartes Tranche 3 : Lot 1,2 et 3](#))

POINTS COMPLEMENTAIRES :

Lors de la réunion de piquetage plusieurs points complémentaires ont pu être abordés :

- ❖ M.HUGE informe que des travaux d'entretien de la végétation rivulaire ont déjà été réalisés sur le ru de Visigneux entre les communes de Charentigny et Buzancy. Ces éléments devront être pris en compte avant le passage de l'entreprise FORETS ET PAYSAGES pour l'entretien de la ripisylve.
- ❖ Une rencontre sera organisée entre le technicien rivière et 2 propriétaires riverains (M. BONNEMENT et M. DESSEIGNE) concernés par des travaux d'effacement de seuil.
- ❖ Lors de l'étude initial du P.P.R.E, plusieurs foyers de Renouée du Japon ont été recensés. Depuis l'état des lieux initial, la surface de ces foyers a augmenté significativement. Un diagnostic complémentaire

sera réalisé par le technicien rivière. Les données obtenues permettront au Syndicat de rivière de l'Aisne Navigable de déterminer les potentielles actions à mettre en œuvre.

- ❖ Sur la partie amont du ruisseau du Visigneux est présent la ZNIEFF « Savart de Visigneux et de Chazelles » qui comprend les versants en rive gauche du ru de Vissigneux et une partie du fond de vallée. L'intérêt du site réside dans les pelouses-ourlets calcicoles et les boisements mésophiles favorables au développement de 2 espèces légalement protégées (*Cynoglossum germanicum* ; *Dactylorhiza praetermissa*). Lors de l'entretien de la végétation, une intervention dite « patrimoniale » avec un matériel adapté à la fragilité du milieu sera effectuée.
- ❖ M. HUGUE a souligné le non-respect des conditions de la convention établie entre le Syndicat de rivière de l'Aisne Navigable et un éleveur de la commune de Courdoux concerné par les travaux de mise en défens réalisés lors de la Tranche 1. A ce jour, les aménagements sont dans un mauvais état. Ces éléments seront référés lors la prochaine réunion du comité Syndical afin d'établir les suites à donner.
- ❖ Sur le secteur de Septmonts, un potentiel obstacle à l'écoulement a été signalé sur le cours d'eau de la Crise (tôles en travers). Le technicien rivière réalisera une prospection sur le terrain afin de déterminer la nécessité d'une intervention ou non.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- En cours de chantier, l'entreprise informera dans la mesure du possible les riverains, de son passage au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour compléter l'information faite par les communes.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien et de restauration de la Crise et de ses affluents, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées :
M. WILLIAM HUCHET – Union des syndicats 03.23.20.36.74 – 06.07.7126.60

FINANCEMENT

La réalisation de ce programme de travaux est possible grâce au soutien financier de :



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

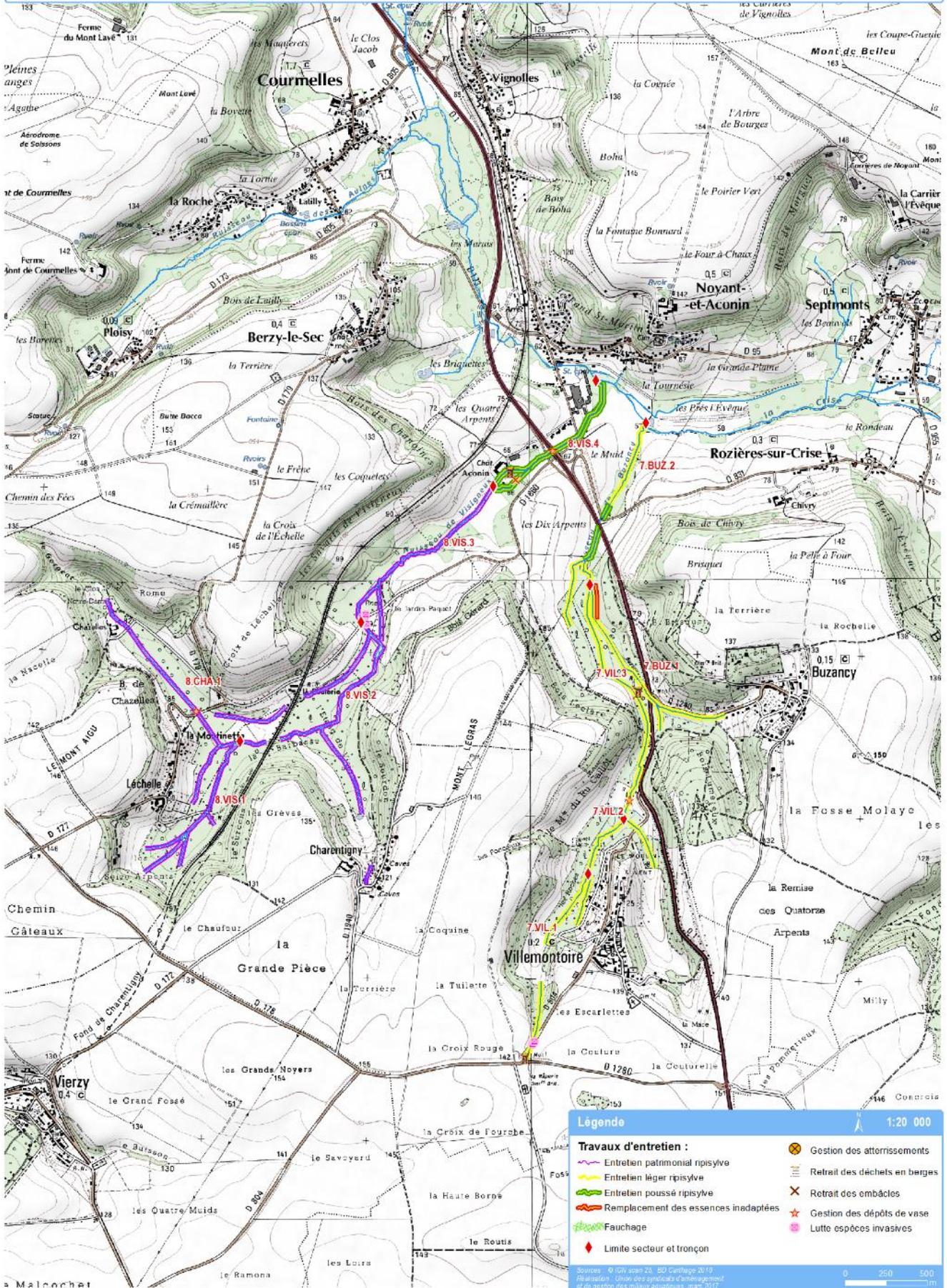
- La prochaine réunion de chantier pour les travaux de la Tranche 3 sera communiquée ultérieurement.

Le service technique,



Annexe

Carte des travaux : Tranche 3



Légende 1:20 000

Travaux d'entretien :

- Entretien patrimonial ripisylve
- Entretien léger ripisylve
- Entretien poussé ripisylve
- Remplacement des essences inadaptees
- Fauchage
- Gestion des atterrissements
- Retrait des déchets en berges
- Retrait des embacles
- Gestion des dépôts de vase
- Lutte espèces invasives

Source : IGN, août 2010, BD Carthage 2010
Réalisation : Union des syndicats d'intercommunalité et de gestion des milieux aquatiques, mai 2012

0 250 500 m

